



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
4 juin 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-deuxième session

Bonn, 31 mai-9 juin 2010

Point 8 de l'ordre du jour

Mise au point et transfert de technologies

Mise au point et transfert de technologies

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ont accueilli favorablement l'élection de M. Bruce Wilson (Australie) en qualité de Président et de M. Nagmeldin Goutbi Elhassan (Soudan) en qualité de Vice-Président du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour 2010, ainsi que la nomination par les Parties d'experts appelés à siéger au sein du GETT en 2010¹.

2. Le SBI et le SBSTA ont accueilli avec satisfaction le rapport du GETT² et ont pris note du rapport présenté oralement par le Vice-Président du Groupe d'experts sur les conclusions des réunions du Groupe tenues les 22 et 23 février 2010 à Sydney (Australie), et les 27 et 28 mai 2010 à Bonn (Allemagne).

3. Le SBI et le SBSTA ont approuvé le programme de travail actualisé du GETT pour la période 2010-2011³. Ils ont prié le GETT, lorsqu'il entreprendra ses travaux sur les activités 4.3 et 4.4 du programme de travail actualisé, de privilégier les domaines pour lesquels les Parties ont manifesté une forte convergence de vues lors de leurs débats sur les questions liées aux technologies dans le cadre du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Ils ont également prié le GETT, lorsqu'il entreprendra les activités en question, de mettre au point les différentes modalités opérationnelles envisageables en ce qui concerne:

a) Le Comité exécutif de la technologie qu'il a été proposé de créer, en se fondant sur les fonctions énumérées dans le document FCCC/AWGLCA/2010/6, aux alinéas *a* à *d*, *g* et *i* du paragraphe 7 de l'annexe III;

¹ FCCC/SB/2010/INF.1, annexe II.

² FCCC/SB/2010/INF.1.

³ FCCC/SB/2010/INF.1, annexe I.

b) Le Centre et réseau des technologies climatiques qu'il a été proposé de créer, en se fondant sur les fonctions énumérées dans le document FCCC/AWGLCA/2010/6, aux alinéas a à c et d (sous-alinéas i à v) du paragraphe 10 de l'annexe III.

4. Le SBI et le SBSTA ont rappelé les conclusions qu'ils avaient adoptées à leurs trentième et trente et unième sessions quant à la nécessité de réfléchir à la possibilité de créer un moyen efficace de faire participer plus pleinement le secteur privé au processus⁴. Ils se sont félicités du dialogue suivi entre le Groupe d'experts et les milieux économiques et commerciaux à l'occasion des réunions du Groupe, et ont encouragé le GETT à poursuivre le dialogue, en veillant à la représentation équitable des entreprises des pays développés et des pays en développement. Ils ont invité le Groupe d'experts à étudier les options permettant d'améliorer la participation des milieux universitaires et de la société civile. Ils ont pris note de l'intensification des activités du Réseau consultatif de l'Initiative technologie et climat pour le financement privé.

5. Le SBI a rappelé les points de vue⁵ exprimés par les Parties et les organisations concernées sur les tâches prioritaires énoncées à la section IV du mandat mentionné dans la décision 2/CP.14 et le rapport de synthèse⁶ des vues en question établi par le secrétariat en vue de son examen par le SBI à sa trentième session. Le SBI a pris note de la nouvelle communication⁷ soumise par une Partie pour faire suite à la demande du SBI à sa trentième session et du rapport de synthèse actualisé en fonction de ces vues⁸, établi par le secrétariat.

6. Le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat sur l'examen et l'évaluation de l'efficacité de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention⁹. Il a pris note des informations qui y figurent sur les mesures prises par les Parties et les autres organisations participantes du processus de mise au point et de transfert de technologies dans le cadre et hors du cadre de la Convention. Le SBI a souligné l'utilité des résultats et des conclusions figurant dans le rapport, en prévision du renforcement de l'action dans le domaine de l'application, y compris le processus d'examen, de la mise au point et du transfert de technologies. Le SBI a également pris note des difficultés rencontrées en matière de disponibilité et de collecte des données à l'appui de l'examen et de l'évaluation.

7. Le SBI a pris note du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies¹⁰. Le SBI a indiqué qu'il attendait avec intérêt de recevoir le rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution de ce programme à sa trente-troisième session, en prévision de l'évaluation des progrès qu'il a accomplis et de l'orientation future de ses activités, de façon à contribuer à informer les Parties lorsqu'elles examineront les besoins à long terme aux fins de la mise en œuvre du programme stratégique conformément à la décision 2/CP.14. Le SBI a invité le FEM à présenter des rapports semestriels sur la mise en œuvre des activités bénéficiant d'un appui au titre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies, qui pourraient être mis à disposition sur le mécanisme d'échange d'informations techniques de la Convention TT:CLEAR.

⁴ FCCC/SBSTA/2009/3, par. 22, FCCC/SBI/2009/8, par. 66, FCCC/SBSTA/2009/8, par. 23, FCCC/SBI/2009/15, par. 64.

⁵ FCCC/SBI/2009/MISC.4.

⁶ FCCC/SBI/2009/INF.1.

⁷ FCCC/SBI/2010/MISC.3.

⁸ FCCC/SBI/2010/INF.6.

⁹ FCCC/SBI/2010/INF.4.

¹⁰ FCCC/SBI/2010/4.